

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR
LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 26-05-2022

Date	26 Mai 2022
Lieu	DREC-M/R
Heure	09h45-20h50
Présence	<ul style="list-style-type: none">- DRECM/R/ZR- DRAT/DC/ZR- DRSP/P/AS/ZR- CONSEIL REGIONAL/ZR- ANLCTP/ZR- OIM- WADATA- REMIDDH- JMED- GIZ Pro Emploi- ONG COLLIA- ONG KARKARA- ONG GARKUA- ONG CADEL- ONG AFV

Points inscrits à l'ordre du jour :

- **Présentation de Réseau Migration, Développement et Droits Humains**

(REMIDDH) ;

- **Présentation sur les perspectives de réintégration des migrants(OIM) ;**
- **Présentation sur les activités menées par JMED à Zinder (JMED) ;**
- **La restitution de la rencontre des GTM délocalisée à Tahoua (DRECM/R) ;**
- **Divers.**

PRESENTATION DE RESEAU MIGRATION, DEVELOPPEMENT ET DROITS HUMAINS (REMIDDH)

Points clés de discussion

Dans son introduction, le communicateur a défini le REMIDDH Niger « Le Réseau-Migration-Développement-Droits humains » comme une coalition d'ONGs et associations de développement œuvrant dans le domaine de migration et des droits humains.

Aussi ajoute-t-il que ce réseau a été créé à l'initiative de quelques organisations pionnières pour donner suite à un long processus de certains partenaires dans le but de renforcer les capacités d'actions des OSC et leurs participations dans l'élaboration et la vulgarisation de la PNM.

En effet, le REMIDDH est un réseau national, il intervient à l'échelle nationale à travers des antennes régionales (Agadez, Tahoua et Zinder) et travaille avec plusieurs institutions nationales (ministères de justice et intérieur par exemple) et internationales (L'union Européenne) œuvrant sur la question migratoire et

droits humains avec comme missions de :

- Créer un cadre de concertation et de synergie d'action entre les OSC sur les questions migratoires ;
- Renforcer les capacités d'actions des OSC sur les thématiques de migration ;
- Créer un cadre pour favoriser la participation des OSC dans la formulation des politiques migratoires ;
- Valoriser les expertises en matières de promotion et de protection des droits humains des migrants par la création d'un cadre de concertation, la gestion d'une base de données à l'échelle nationale et la participation aux dynamiques aux régionales et internationales ;
- Accompagner les structures membres dans le suivi général de la mise en œuvre des instruments juridiques relatifs aux droits humains dans la gestion des migrations ;
- Servir d'interface entre les organisations membres et les partenaires techniques et financiers tant nationaux qu'internationaux par l'harmonisation des actions, intervention et le plaidoyer.

La vision de REMIDDH s'aligne à celle de l'Etat qui élabore et met en œuvre des politiques publiques inclusives en matière de migrations respectueuses des droits humains, et qui concertent tous les acteurs conformément aux textes et engagements internationaux, régionaux et nationaux, pour un développement durable. Ceci à travers d'une part son objectif général qui vise à :

- contribuer à une gouvernance migratoire participative, inclusive et sensible aux droits humains et au genre dans une démarche constructive et participative. Et d'autre part ses objectifs spécifiques tels que :

- créer un cadre de synergie d'actions entre les OSC d'une part et entre ces dernières et d'autres institutions de défense des droits humaines.
- renforcer les capacités des OSC sur les thématiques migratoires/droits humains et de favoriser la participation des OSC dans la formulation et la mise en œuvre de la PNM.

Pour atteindre ces objectifs, le REMIDDH développe des projets de programmes annuels et pluriannuels et des partenariats axés sur le renforcement de capacités, le plaidoyer et la communication, la coopération et la facilitation d'échange d'expériences/ bonnes pratiques entre ses membres et avec d'autres institutions nationales et internationales, l'organisation des foras, atelier et les consultations de la société civile sur ses thèmes d'interventions.

Les résultats attendus de ces objectifs est que :

- l'OSC dispose d'un cadre fonctionnel de réflexion, d'analyse et de synergie d'action et qu'un cadre de synergie d'action existe entre les OSC et les autres institutions de défense des droits humains dans le cadre de la migration ;
- les OSC disposent de capacités renforcées et améliorent leur coordination et leurs interventions sur ces migrations qu'elles participent effectivement dans la formulation et la mise en œuvre de politique migratoire.

Pour atteindre ses objectifs et relever les défis sur les questions de la migration et droits humains, le REMIDDH s'est doté, selon le présentateur, d'un plan stratégique quadriennal construit sur la base d'une approche axée sur les droits humains et le genre de la migration. Ce plan ambitionne de contribuer à une bonne gouvernance de la migration à travers des politiques cohérentes, inclusives et sensibles aux droits humains.

Ce plan est construit autour de 4 axes :

Axe1 : Concertation, coordination et participation des OSC ;

Axe2 : Renforcement des capacités et capitalisation d'expériences ;

Axe3 : Suivi général et plaidoyer sur la migration ;

Axe4 : Développement institutionnel et communication.

En fin, cette première présentation a été suivie, d'une plage de discussions émaillée de questions et d'encouragements. On note entre autres, la question liée au nombre des ONG Zinder qui sont déjà membres du réseau et comment elles ont adhéré et celle liée à la synergie d'action des différents acteurs intervenant sur la migration à Zinder.

<u>Points d'action :</u>	<u>Personnes/ Structures responsable :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Partage du Document présenté ; • Partage de la liste de 26 ONG avec lesquelles REMIDDH est en contact. 	REMIDDH, DRECM/R	Avant la prochaine réunion
	REMIDDH, DRECM/R	Avant la prochaine réunion

PRESENTATION SUR LES PERSPECTIVES DE REINTEGRATION DES MIGRANTS(OIM)

Points clés de discussion

Quant à lui dans sa présentation, le représentant de l'OIM a défini que la réintégration comme une assistance qu'apporte OIM au bénéfice des migrants une fois de retour dans le pays d'origine afin de reconstruire leur vie sociale, professionnelle et personnelle même si cette dernière ne couvre pas tous les besoins de ce derniers. Les migrants sont informés sur le genre d'assistance avant même le départ du pays d'accueil.

En effet, la réintégration s'effectue sous un processus qui se repose sous cinq phases à savoir : l'arrivé du migrant auprès de l'OIM pour se présenter dans les pays hôte ; l'enregistrement du migrant par l'OIM ; l'insertion du migrant par OIM dans le centre de transit où il reçoit les besoins des premières nécessités ; le départ du vol charter pour le retour volontaire des migrants et en fin le début du processus de l'assistance à la réintégration dans le pays d'origine avec le soutien des partenaires de mise en œuvre qui appui l'OIM pour la formation ou pour fournir d'autres types d'assistances aux migrants en fonction de leur profil, expérience , situation et/ou leurs besoins spécifiques à travers le référencement.

En outre, il existe trois formes d'assistance à la réintégration chez OIM (collective, communautaire et individuelle). L'assistance est collective dans le cas où deux ou plusieurs migrants se réunissent pour mettre en œuvre leur assistance à la réintégration et développer une AGR où ils vont travailler collectivement. Elle est dite communautaire quand elle est mise en place pour plusieurs migrants et d'autres membres de la communauté qui de leur part ne sont pas migrants. L'OIM apporte de l'assistance à la réintégration individuelle pour les personnes ayant des besoins spécifiques et/ou particuliers.

- **Les perspectives de la réintégration chez OIM :**

Avant de rentrer dans le détail, le communicateur a fait un aperçu sur les réalisations faites en 2021. A cet effet, il ressort que 399 migrants ont

bénéficiés d'assistance à la réintégration au retour volontaire à Zinder dont 182 sous AGR projet individuel, 77 sous projet collectif et 196 sous projet communautaire dont les 96 sont des migrants et 100 les non migrants réparties dans plusieurs activités grâce au financement de UE et d'autres partenaires.

Pour ce qui est de l'année 2022, l'OIM enregistre du 01 Novembre 2021 à la date d'aujourd'hui un total de 1320 migrants de retour au Niger dont 125 retournés à Zinder à travers son programme d'aide au retour volontaire répartis comme suit : 48 hommes, 27 femmes et 50 enfants.

L'approche de la réintégration qui sera mise en œuvre à ceux derniers est la même que celle des années antérieures. Une cinquante d'eux vont bénéficier d'aide à la réintégration individuelle et/ou collective en fonction de types d'activités qu'ils veulent mettre en œuvre après une formation ; 25 pour le projet communautaire plus 15 membres de la communauté qui ne sont pas migrants avec l'appui des comités communautaires composés des Maires et les services techniques pour déterminer les activités à prévoir.

Pour les enfants migrants, l'assistance sera fournie en fonction des priorités de chaque enfant surtout l'éducation pour les enfants qui sont en âge d'aller à l'école.

En effet, avec le projet mis en place par le Gouvernement Grec allant du 01 janvier au 31 décembre 2022 qui n'intervient pas directement sur les migrants et qui vise à renforcer les infrastructures communautaires, OIM facilitera la réinsertion des jeunes dans le département de Kantché dont 20 jeunes qui ont un profil migratoire seront accompagner des équipements après leur formation.

Au terme de cette présentation, des questions relatives à la prévention et aux activités que compte faire l'OIM dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, ont été posées au présentateur. Celui-ci a répondu que OIM appui l'Etat et ses démembrements dans le cadre de la sensibilisation et l'appui aux

migrants dans la limite de son mandat.		
<u>Points d'action :</u>	<u>Personnes/ Structures responsable :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> Partage des données désagrégées par classe d'âge de 125 migrants réintégrés 	OIM ; ONG KARKARA	2022

PRESENTATION SUR LES ACTIVITES MENEES PAR JMED A ZINDER (JMED)

Points clés de discussion

Quant au point focal de JMED (Jeunesse-Enfance-Migration-Développement) a présenté sa structure comme organisation, travaillant depuis 2013 sur les questions de migration, jeunesse, prévention de l'extrémisme violent/cohésion sociale, assistance aux groupes vulnérables. Son objectif général est de contribuer à un développement inclusif et durable au Niger et spécifiquement elle vise à : œuvrer pour des politiques migratoires axées sur les droits humains et le développement ; promouvoir, protéger les droits et assister les personnes en migration et les personnes vulnérables ; promouvoir l'inclusion et la participation des enfants et des jeunes au développement et défendre leurs droits et en fin de Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention de l'extrémisme violent.

JMED vise de Contribuer à l'avènement d'un Niger qui offre une réponse durable aux défis de développement, le respect des droits humains et la consolidation de la paix avec comme missions de Soutenir et contribuer à la

protection des droits, à la participation et à l'autonomisation de ses groupes cibles ; développer des campagnes de plaidoyer, de sensibilisation et de communication pour une gouvernance migratoire centrée sur le développement et les droits humains ; soutenir les efforts de consolidation de la paix et de la cohésion sociale à travers le renforcement des capacités des communautés et l'engagement des jeunes et de Fournir une assistance d'urgence aux personnes victimes de chocs ou en situation de vulnérabilité.

Les zones d'interventions de l'ONG sont Agadez, Tahoua, Niamey et Zinder en installation avec le projet PROMIG, mais JMED mène des activités qui touchent toutes les régions.

En effet, à travers une approche de développement et droits humains, JMED développe des projets et programmes annuels et pluriannuels axés sur les sensibilisations des acteurs; le renforcement/développement des capacités ; les plaidoyers pour des politiques publiques inclusives et sensibles aux droits humains; l'autonomisation des bénéficiaires et la promotion d'actions de développement communautaire et d'AGR pour offrir des alternatives aux populations vulnérables.

Depuis 2014 JMED a mené plusieurs activités dont :

- enquête sur la migration des femmes et des enfants dans le département de Kantché en 2014 ;
- appui aux jeunes pour la prévention de l'extrémisme violent ;
- atelier de formation et Forum des jeunes, suivi des conférences de restitution (2017) ;
- *Appui pour une Migration Informée et Positive en Afrique (Projet AMIPA) en partenariat avec Mercy Corps ;*
- *Projet d'Appui à la promotion et à la protection des droits des migrants qui a pour cibles les Parlementaires, les acteurs de la société civil et les Médias avec des activités de renforcement de capacité;*

- le PROJET PROMIG axé sur la structuration du REMIDDH et ses antennes régionales, le monitoring sur les questions de violation des droits des migrants et prise en charge des victimes, le plaidoyer, recherche universitaire et micro subvention aux organisations locales afin de soutenir l'engagement des OSC dans la promotion et la protection des droits des migrants à Niamey, Tahoua, Agadez et Zinder ;
- activité de prise en charge de migrants ressortissants de Zinder identifiés à Agadez (convoyage de 176 migrants, en majorité femmes et enfants ressortissant de Kantché ;
- activités centrées sur la formation, la sensibilisation et AGR pour les jeunes.

Cette avant dernière présentation n'a pas manqué aussi une plage de discussions qui ont beaucoup enrichirent la rencontre.

<u>Points d'action :</u>	<u>Personnes/ Structures responsable :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Partage du Document présenté 	JMED, DRECM/R	Avant la prochaine réunion

LA RESTITUTION DE LA RENCONTRE DES GTM DELOCALISEE A TAHOUA (DRECM/R)

Points clés de discussion

Pour ce qui est de cette présentation du dernier point d'ordre du jour, Le DREC a apporté de long en large une synthèse sur les différents points débattus lors de la rencontre des GTM délocalisée à Tahoua.

<u>Points d'action :</u>	<u>Personnes/ Structures</u>	<u>Date limite :</u>
--------------------------	------------------------------	----------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Partage du CR de la réunion délocalisée à Tahoua ; • Organiser une activité afin d'établir la matrice 3W pour savoir (Qui Fait Quoi Où) ; • Organiser un atelier entre les acteurs œuvrant dans les mêmes zones d'intervention et ayant les mêmes activités. 	<p><u>responsable :</u></p> <p>DRECM/R</p> <p>Tous les acteurs</p> <p>Les acteurs concernés</p>	<p>Avant le partage du CR de la réunion du 26 05 2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p>
--	---	---

DIVERS

Points clés de discussion

En divers, ONG Karkara a demandé à la DRECM/R d'établir un TDR pour le compte du projet PROSTARAZ avec pour objectif général d'aider les collectivités territoriales et l'Etat à mieux gérer les conséquences de la migration afin de stabiliser les populations.

Cet ainsi que le TDR proposé s'est présente comme suit :

**TERMES DE REFERENCE POUR LA FORMATION DES AGENTS DE L'ETAT CIVIL
SUR LA COLLECTE DES DONNEES MIGRATOIRES.**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La gestion des défis migratoire est une compétence qui entre dans le champ d'action de l'Etat et des CT. En effet le phénomène migratoire est encore insuffisamment connu, analysé et géré aussi bien au niveau central qu'au niveau territorial faute d'outils, de techniques et de méthodes appropriés pour organiser la collecte, la production et le traitement de données qui renseignent sur ledit phénomène.

Le suivi des flux des populations au sein des CT, représente un enjeu local important.

Les CT doivent mieux comprendre les motivation les tendances, les routes, les risques et les profils démographiques et socio-économiques des migrants qui quittent ou circulent dans et à travers la CT afin d'adapter les plans et politiques de développement local pour mieux gérer les conséquences de la migration.

L'objectif de la collecte de données est de veiller à ce que les CT aient accès à toutes les données essentielles disponibles dont elles ont besoin en matière de migration y compris celles produites par d'autres acteurs ou institutions concernées mais qui ne sont pas intégrées dans les statistiques officielles.

Pour mieux gérer les conséquences de la migration à travers leurs planifications, l'Etat et les CT ont besoin de données fiables. Celles-ci peuvent être obtenues grâce au dispositif de l'état civil d'une part et d'autre part grâce aux rapports de la DST auxquelles s'ajoutent les statistiques des OI et ONG.

II. Intitulé de l'activité :

Formation de 30 agents (agents d'état civil, préposés, membres des comités

de veille) des communes d'intervention du projet **PROSTARAZ** de l'**ONG KARKARA**, sur l'utilisation des fiches de collecte des données de la migration.

1) Objectif général :

Aider les collectivités territoriales et l'Etat à mieux gérer les conséquences de la migration afin de stabiliser les populations.

2) Objectif spécifique :

Former les préposés, les comités de vigilance et les agents d'état civil sur les outils et techniques de collecte des données migratoires.

3) Résultats attendus :

Structures /Niveau	Fonctions	Données collectées
Centres de déclaration des faits d'état civil(chef de village, préposés, comités de vigilance)	Enregistrement des migrants	Renseignement sur les mouvements des personnes
Centre de santé, cases de santé, Maternités	Enregistrement des naissances et de la morbidité des populations autochtones et migrantes	Renseignement sur les naissances et la morbidité des migrants
Service communal de l'état civil des migrations et des réfugiés	Transcription des faits d'état civil et gestion des points d'entrée et sortie des migrants au	Renseignements sur les données migratoires au niveau des points d'entrée et de sorties

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 26-05-2022

	niveau des communes	des communes
<p><u>Points d'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation de deux centres d'accueil pour l'acheminement des migrants à leurs communes respectives au niveau d'Assamaka (Arlit) et Agadez 	<p><u>Personnes/ Structures responsable :</u></p> <p>ONG KARKARA</p>	<p><u>Date limite :</u></p> <p>2022</p>





LE RAPPORTEUR :

ABARCHI KADRE Aminou, DRECM/R/Zinder